



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incendies

Question écrite n° 24390

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le cas particulier du Portugal qui a lancé un appel à l'OTAN afin de l'aider à combattre les incendies qui ont ravagé le pays et ont détruit plus de 50 000 hectares de forêts et ont fait 14 victimes. Le gouvernement portugais a fait parvenir au centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe de l'OTAN une demande du Conseil national de la planification civile d'urgence, et Lisbonne a demandé à l'Alliance atlantique de lui fournir six avions Canadair et trois hélicoptères lourds ainsi que leur équipage. Dans le même temps, le Portugal a envoyé à la Commission européenne une demande appelant à mobiliser en sa faveur le fonds européen de solidarité contre les catastrophes. Elle lui demande par conséquent s'il est envisagé de suivre l'exemple portugais et d'en appeler aux organismes européens dans le cas particulier de la France.

Texte de la réponse

La France a joué un rôle moteur dans la définition et la mise en oeuvre du programme d'action communautaire en faveur de la protection civile. Né d'une initiative française visant à harmoniser et à coordonner l'action des services nationaux de protection civile et d'une proposition de la Commission, ce programme est fondé sur une décision du Conseil du 23 octobre 2001. Un mécanisme communautaire visant à « favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours relevant de la protection civile » est ainsi mis en oeuvre par la Commission depuis le 1er janvier 2002. Ce mécanisme a pour objectif d'apporter, sur demande, un soutien technique et logistique dans les cas d'urgence majeure, réelle ou potentielle, et de contribuer à améliorer la coordination des interventions de secours menées par les États membres et par la Communauté au profit de l'État demandeur. Le premier forum européen de protection civile, organisé par la Commission, s'est déroulé les 28 et 29 novembre 2002. Cette rencontre a conforté la Commission dans sa volonté à moyen terme d'élaborer une stratégie intégrée au sein de l'Union en matière de prévention, préparation et réaction aux risques et catastrophes d'ampleur, cela en fédérant la réflexion de fond débutée en la matière par les États membres. La France oeuvre et continuera d'oeuvrer à la mise au point d'une réponse commune et autonome de l'Union européenne face aux risques naturels majeurs. Par ailleurs, devant l'ampleur exceptionnelle de la catastrophe écologique et économique de l'été 2003, le gouvernement français a déposé le 18 août une demande de subvention du Fonds de solidarité européenne auprès du président de la Commission européenne. L'instruction de cette demande est en cours.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24390

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6851

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 7989